

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022** à compter de **20 h.**

À laquelle sont présents :

Madame Lydia Richer, conseillère  
Madame Stéphanie Lambert, conseillère  
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère  
Monsieur Jean-François Morin, conseiller  
Madame Lise Bachand, conseillère  
Madame Mélissa Lussier, conseillère  
Monsieur Hugo Mc Dermott, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière  
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4. CONSEIL :**

- 4.1 Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2022
- 4.2 Adoption des comptes à payer
- 4.3 Ressources humaines - Confirmation d'emploi au service des travaux publics
- 4.4 Ressources humaines - Confirmation d'emploi de la coordonnatrice aux loisirs
- 4.5 Offre de service pour un inspecteur municipal et modification des tarifs pour 2023
- 4.6 Demande d'appui financier pour les activités 2023 des Comités de bassins versants
- 4.7 Boisé de la Crête - Demande de subvention annuelle
- 4.8 Appui à la municipalité de Saint-Simon dans sa demande au MTQ concernant la structure de l'autoroute 20 - rang Saint-Édouard
- 4.9 Ministère des Transports - Offre concernant la prise en charge de la gestion du projet FRCR route 137 et rue Deslandes
- 4.10 Reconstruction de la rue Roy - Offre de services professionnels
- 4.11 Installation d'un écran numérique d'extérieur sur la structure en pierres existante
- 4.12 Déneigement de l'Impasse du Haut-de-la-Rivière Nord - Renouvellement de l'entente avec la ville de Saint-Pie
- 4.13 Entente pour la disposition de biens excédentaires avec le Centre d'acquisitions gouvernementales

- 4.14 Disposition de l'ancien camion-citerne
- 4.15 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
- 4.16 Nomination de la Responsable de la bibliothèque
- 4.17 Bibliothèque municipale - Modification des heures d'ouverture
- 4.18 Achat d'un réfrigérateur commercial et autres électroménagers pour le local traiteur de la salle multifonctionnelle de la Rocade
- 4.19 Service des loisirs - Remplacement des luminaires de la patinoire

**5. LÉGISLATION :**

- 5.1 Adoption - Règlement numéro 2022-389 amendant le règlement numéro 2017-324 intitulé règlement de zonage, afin d'augmenter la superficie autorisée pour les kiosques de vente de produits agricoles, d'autoriser des usages commerciaux dans la zone P-1 et de reconfigurer les limites des zones R-9 et R-23

**6. SERVICE DE L'URBANISME :**

- 6.1 Rapport de service

**7. SERVICE TECHNIQUE :**

- 7.1 Rapport de service des eaux usées

**8. SERVICE DE L'AQUEDUC :**

- 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement des eaux

**9. CORRESPONDANCE :**

- 9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains- Procès-verbal du conseil d'administration du 28 septembre 2022

**10. DIVERS :**

**11. LEVÉE DE LA SESSION**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Hugo Mc Dermott, ouvre la séance.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-178**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin  
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### **3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-179**

##### **4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2022**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil  
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-180**

##### **4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Mélissa Lussier  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Lydia Richer  
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 1<sup>er</sup> novembre 2022 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires de la semaine du 18 septembre 2022 au 1<sup>er</sup> octobre 2022 : 30 515,98 \$
- Salaires de la semaine du 2 octobre 2022 au 15 octobre 2022 : 25 211,39 \$

Déboursés déjà payés :

- |                                          |               |
|------------------------------------------|---------------|
| • Chèques n° 1510 à 1528 :               | 18 578,10 \$  |
| • Paiements Accès D, 501 633 à 501 663 : | 55 146,51 \$  |
| • Paiements directs 752 346 à 752 403 :  | 259 412,47 \$ |

**Total : 388 864,45 \$**

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-181**

##### **4.3. RESSOURCES HUMAINES - CONFIRMATION D'EMPLOI AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jérémie Benoit est entré au service de la municipalité le 11 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de six mois a été complétée et que cet employé satisfait aux exigences de cette fonction;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Lydia Richer  
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Dominique confirme l'emploi de monsieur Benoit au poste de journalier aux travaux publics.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-182**

**4.4. RESSOURCES HUMAINES - CONFIRMATION D'EMPLOI DE LA COORDONNATRICE AUX LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE madame Valérie Lauzon est entrée au service de la municipalité le 25 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de six mois a été complétée et que cette employée satisfait aux exigences de cette fonction;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Mélissa Lussier  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Stéphanie Lambert  
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Dominique confirme l'emploi de madame Lauzon au poste de coordonnatrice aux loisirs.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-183**

**4.5. OFFRE DE SERVICE POUR UN INSPECTEUR MUNICIPAL ET MODIFICATION DES TARIFS POUR 2023**

CONSIDÉRANT QUE le mandat avec GESTIM pour le service d'inspecteur se termine le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite conclure un nouveau contrat pour une période de six mois, soit jusqu'à la fin du mois de juin 2023;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Mélissa Lussier  
et résolu à l'unanimité :

DE CONCLURE une entente de service avec GESTIM pour les services d'inspection municipale pour une période de six mois effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le tout tel qu'indiqué à la proposition soumise le 14 octobre dernier (GESTIM 2022-INSP-770).

QUE les sommes nécessaires pour donner application seront incluses aux prévisions budgétaires 2023 au poste 02-610-00-411.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-184**

### **4.6. DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR LES ACTIVITÉS 2023 DES COMITÉS DE BASSINS VERSANTS**

CONSIDÉRANT les demandes de contributions financières reçues par les Comités de bassins versants suivants :

- Comité des bassins versants Delorme et Ferré
- Comité de bassin versant du Ruisseau des Aulnages
- Comité des bassins versants des Douze et Métairie

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER un montant de 500 \$ à chacun des comités suivants:

- Comité de bassins versants Delorme et Ferré
- Comité des bassins versants des Douze et Métairie
- Comité des bassins versants du Ruisseau des Aulnages

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses au poste budgétaire 02-610-00-996 de l'exercice financier 2023.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-185**

### **4.7. BOISÉ DE LA CRÊTE - DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE**

CONSIDÉRANT QUE le Comité du Boisé de la Crête a adressé une correspondance à la municipalité relativement à une demande de subvention annuelle;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil

**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QU'un montant de 7 500 \$ sera remis au Comité du Boisé de la Crête pour les aider à réaliser certains projets.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prévues à même le poste budgétaire 02-190-00-996 au budget 2023.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-186**

### **4.8. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON DANS SA DEMANDE AU MTQ CONCERNANT LA STRUCTURE DE L'AUTOROUTE 20 - RANG SAINT-ÉDOUARD**

CONSIDÉRANT la demande d'appui à la résolution de la municipalité de Saint-Simon-de-Bagot numéro 270-10-2022 Demande MTQ - Structure de l'Autoroute 20 - rang Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT l'état actuel de la structure du viaduc de l'autoroute 20 surplombant le rang Saint-Édouard et l'installation des étalements effectués en 2018;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit que les travaux de reconstruction de ces structures seront effectués seulement vers 2030-2031;

CONSIDÉRANT le très grand nombre de véhicules qui passent sous ce viaduc chaque jour, autant des citoyens de Saint-Simon et de Saint-Liboire que les multiples personnes qui circulent sur l'autoroute 20 et qui s'arrêtent dans les multiples commerces situés à cette sortie d'autoroute;

CONSIDÉRANT que la configuration actuelle des lieux entraîne plusieurs désagréments pour tous les automobilistes, camionneurs, motoneigistes et cyclistes, notamment la réduction de la visibilité lors du virage;

CONSIDÉRANT que cette même configuration représente un inconvénient majeur pour l'entretien de la voie publique, plus particulièrement pour le déneigement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert

**APPUYÉE DE :** la conseillère Lydia Richer

et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER au MTQ de procéder aux travaux de reconstruction de la structure du viaduc de l'autoroute 20 surplombant le rang Saint-Édouard dans un délai plus rapide que celui prévu;

QUE le conseil municipal appuie la municipalité de Saint-Simon dans sa demande au ministre des Transports ainsi qu'à la Direction régionale de la Montérégie afin que la réfection de cette route soit considérée comme étant très urgente et que les travaux de réfection soient réalisés dans les plus brefs délais;

DE DEMANDER l'appui de madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe, en tant que municipalité environnante en soutien à la municipalité de Saint-Simon;

D'ENVOYER une copie de la résolution au club de motoneige ASAN.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-187**

#### **4.9. MINISTÈRE DES TRANSPORTS - OFFRE CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DE LA GESTION DU PROJET FRCR ROUTE 137 ET RUE DESLANDES**

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes adressées au ministère des Transports afin de sécuriser l'intersection des routes 137 et Deslandes, et ce depuis plus de vingt ans;

CONSIDÉRANT QU'en 2015, la municipalité proposait de faire l'installation, à ses frais, d'un panneau clignotant pour sécuriser l'intersection, proposition qui fut refusée par le ministère;

CONSIDÉRANT l'intérêt récent du ministère des Transports pour l'implantation de feux de circulation **FRCR** à cette même intersection;

CONSIDÉRANT l'échéancier prévu du ministère desdits travaux d'implantation vers 2026, si ce dernier prend en charge l'entièreté des travaux;

CONSIDÉRANT la proposition faites par le MTQ à la municipalité à l'effet de prendre en charge la planification, l'organisation et la réalisation d'un tel ouvrage, tout en se gardant un droit d'approbation et de regard sur l'ensemble des éléments de ce chantier;

CONSIDÉRANT le faible impact sur l'efficience de prendre un tel projet et les complexités potentielles administratives venant avec ce dernier pour devancer le projet de quelque temps seulement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Stéphanie Lambert  
et résolu à l'unanimité :

DE NE PAS DONNER suite à cette proposition et de laisser le ministère des Transports prendre la charge du projet dans son entièreté.

DE PROFITER DE la présente pour demander au MTQ de déplacer le panneau d'indication déterminant le début de la zone scolaire en direction sud.

DE COMMUNIQUER verbalement avec les responsables du ministère afin de s'assurer de la compréhension des raisons de la position de la municipalité.

DE TRANSMETTRE la présente à madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe, à titre informel.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-188**

##### **4.10. RECONSTRUCTION DE LA RUE ROY - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS**

CONSIDÉRANT le projet de procéder à la reconstruction de la rue Roy, entre les rues Principale et Lussier;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Tetra Tech à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil

**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin  
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Tetra Tech pour procéder à la préparation des plans, devis, estimations et documents d'appels d'offres pour les travaux de reconstruction de la rue Roy, entre les rues Principale et Lussier, au montant estimé de 20 800 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront financées à même les redevances carrières et la subvention du *Programme sur la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-189**

##### **4.11. INSTALLATION D'UN ÉCRAN NUMÉRIQUE D'EXTÉRIEUR SUR LA STRUCTURE EN PIERRES EXISTANTE**

CONSIDÉRANT le désir de revamper l'image sur la structure de pierres annonçant la municipalité de Saint-Dominique au cœur du village;

CONSIDÉRANT la proposition reçue par la compagnie *Libertévision inc.* pour l'installation d'un écran numérique d'extérieur sur la structure en pierres existante;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lydia Richer  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'achat de l'écran numérique deux faces tel que détaillé au document de soumission au montant estimé de 25 059 \$, taxes en sus, comprenant le transport, le logiciel, la formation et la mise en service;

DE PROCÉDER au paiement de l'hébergement mensuel du logiciel web pour l'enseigne numérique ON-VISION à raison de 20 \$ par mois, facturé 240 \$ par année, la première année étant incluse dans le montant global mentionné ci-dessus;

D'AMENER le courant requis à l'enseigne, soit 2 circuits de 120 V / 15 A et de procéder à l'installation du branchement par un électricien certifié;

D'AUTORISER madame Christine Massé à signer les documents relatifs à cet achat;

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont affectées au poste budgétaire 02-355-00-649 et financées par l'exercice courant.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-190**

**4.12. DÉNEIGEMENT DE L'IMPASSE DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE NORD - RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-PIE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Pie, par sa résolution numéro 13-10-2022, nous offre de renouveler l'entente pour l'entretien d'hiver de l'Impasse du Haut-de-la-Rivière Nord, aux montants suivants :

- |                               |                               |
|-------------------------------|-------------------------------|
| - Saison 2019-2020 : 1 750 \$ | - Saison 2022-2023 : 2 100 \$ |
| - Saison 2020-2021 : 1 800 \$ | - Saison 2023-2024 : 2 200 \$ |
| - Saison 2021-2022 : 1 850 \$ | - Saison 2024-2025 : 2 300 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Mélissa Lussier et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la proposition de la Ville de Saint-Pie.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses aux prévisions budgétaires des exercices financiers 2023 à 2025 au poste budgétaire 02-330-00-443.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-191**

**4.13. ENTENTE POUR LA DISPOSITION DE BIENS EXCÉDENTAIRES AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales a pour mission, notamment, de fournir le service de disposition des biens des organismes publics lorsqu'ils ne sont plus requis;

CONSIDÉRANT QU'une entente annuelle doit être signée avec ledit Centre d'acquisitions gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER monsieur François Daudelin à signer ladite entente et à être le représentant désigné pour la municipalité.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-192**

#### **4.14. DISPOSITION DE L'ANCIEN CAMION-CITERNE**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'achat d'un nouveau camion autopompe-citerne, la municipalité peut maintenant disposer de la citerne utilisée auparavant;

CONSIDÉRANT l'entente signée précédemment avec le Centre d'acquisitions gouvernementales pour la disposition de biens qui ne sont plus requis;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert

**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER monsieur François Daudelin, à procéder à la vente de l'ancien camion-citerne par le biais du Centre d'acquisition gouvernementale.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-193**

#### **4.15. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique ne prévoit la formation d'aucun pompier pour le programme Pompier I et/ou de deux pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lydia Richer

**APPUYÉE DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil  
et résolu à l'unanimité :

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-194**

#### **4.16. NOMINATION DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT le départ de madame Micheline Bousquet à titre de responsable de la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert

**APPUYÉE DE :** la conseillère Mélissa Lussier  
et résolu à l'unanimité :

QUE madame Fanny St-Jean soit nommée responsable de la bibliothèque municipale, et ce, à compter de ce jour.

QUE le conseil souhaite remercier madame Bousquet pour toutes ces années passées au service de la population de lecteurs et lectrices de la municipalité.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-195**

#### **4.17. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE**

CONSIDÉRANT l'aménagement de la nouvelle bibliothèque municipale et scolaire;

CONSIDÉRANT l'exigence du ministère de la Culture et des Communications à l'effet d'avoir minimalement 20 heures par semaine d'ouverture à la population en raison de l'octroi d'une subvention;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Mélissa Lussier  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Lise Bachand  
et résolu à l'unanimité :

D'OFFICIALISER les heures d'ouverture par les suivantes :

- Lundi : 10 h à 16 h
- Mardi : 17 h 30 à 20 h 30
- Jeudi : 17 h 30 à 20 h 30
- Samedi : 9 h à 15 h
- Dimanche : 9 h à 15 h

QUE les heures mentionnées ci-haut pourraient être modifiées en raison des événements et du personnel disponible.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-196**

**4.18. ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR COMMERCIAL ET AUTRES ÉLECTROMÉNAGERS POUR LE LOCAL TRAITEUR DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE DE LA ROCADE**

CONSIDÉRANT QUE la salle multifonctionnelle de la Rocade est un endroit désigné comme un centre d'hébergement temporaire pour toute urgence en sécurité civile;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'équiper ce local convenablement en vue de situations d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le local traiteur peut aussi servir aux usages habituels;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil  
et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'achat d'un réfrigérateur commercial de marque New Air auprès de Doyon Després au montant estimé de 5 763 \$, plus taxes.

DE PROCÉDER à l'achat des électroménagers suivants auprès de Meubles Bernard Tanguay :

- petit réfrigérateur au montant estimé de 329 \$, plus taxes;
- cuisinière au montant estimé de 1 205 \$, plus taxes;
- micro-ondes au montant estimé de 239 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner suite à cet achat seront imputées au poste budgétaire 02-230-00-490 et financées par l'exercice courant.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-197**

**4.19. SERVICE DES LOISIRS - REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DE LA PATINOIRE**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder au remplacement des luminaires de la patinoire;

CONSIDÉRANT la soumission de *Les Entreprises Électriques* datée du 12 octobre 2022 pour la fourniture et l'installation de 8 fixtures au LED sur les poteaux existants;

CONSIDÉRANT que la soumission est valide pour 30 jours;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil

**APPUYÉE DE :** la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'achat des 8 fixtures au LED tel qu'indiqué dans la soumission de *Les Entreprises Électriques* au montant estimé de 9 100 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner suite à cet achat seront imputées au poste budgétaire 02-701-20-521.

#### **ADOPTÉE**

##### **5. LÉGISLATION :**

###### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-198**

###### **5.1. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-389 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AUGMENTER LA SUPERFICIE AUTORISÉE POUR LES KIOSQUES DE VENTE DE PRODUITS AGRICOLES, D'AUTORISER DES USAGES COMMERCIAUX DANS LA ZONE P-1 ET DE RECONFIGURER LES LIMITES DES ZONES R-9 ET R-23**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement 2022-389 amendant le Règlement numéro 2017-324 intitulé règlement de zonage, afin d'augmenter la superficie autorisée pour les kiosques de vente de produits agricoles, d'autoriser des usages commerciaux dans la zone P-1 et de reconfigurer les limites des zones R-9 et R-23, a été adopté le 6 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 4 octobre 2022 a été publié le 7 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 4 octobre 2022 et à laquelle aucune question ou commentaire n'a été émis;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement 2022-389 amendant le règlement 2017-324 intitulé *Règlement de zonage*, le 4 octobre 2022;

CONSIDÉRANT l'avis public annonçant la tenue d'une demande d'approbation référendaire qui s'est tenue du 5 au 13 octobre 2022 et que celle-ci n'a fait l'objet d'aucune demande;

CONSIDÉRANT QUE les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que, par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Mélissa Lussier

**APPUYÉE DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le Règlement 2022-389 amendant le Règlement numéro 2017-324 intitulé règlement de zonage, afin d'augmenter la superficie autorisée pour les kiosques

de vente de produits agricoles, d'autoriser des usages commerciaux dans la zone P-1 et de reconfigurer les limites des zones R-9 et R-23.

**ADOPTÉE**

**6. SERVICE DE L'URBANISME :**

**6.1. RAPPORT DE SERVICE**

Le rapport de service du mois d'octobre 2022 est déposé au Conseil.

**7. SERVICE TECHNIQUE :**

**7.1. RAPPORT DE SERVICE DES EAUX USÉES**

Le rapport du mois d'octobre 2022 est déposé au Conseil.

**8. SERVICE DE L'AQUEDUC :**

**8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DES EAUX**

Le rapport du mois d'octobre 2022 est déposé au Conseil.

**9. CORRESPONDANCE :**

**10. DIVERS :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-199**

**11. LEVÉE DE LA SESSION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil  
et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 15.

**ADOPTÉE**

---

Hugo Mc Dermott  
Maire

---

Christine Massé  
Directrice générale et greffière-trésorière